



Site NATURA 200

**« Vallée d'Uzerche à la limite départementale Corrèze Dordogne »
Compte-rendu du comité de pilotage du 5 juillet 2019 à USSAC**

Sous la présidence de :

M. Jean Pierre BERNARDIE : Président S.I.A.V. ; Président du Syndicat mixte à la carte pour l'Aménagement de la Vézère (SIAV)

Ont participé à cette réunion :

Etat et collectivités

SOUS-PREFECTURE ARRONDISSEMENT DE BRIVE : MME DOMINIQUE VEYTIZOUX : CHEF DE BUREAU DE LA PROGRAMMATION, COORDINATION INTERMINISTERIELLE, ASSOCIATION ET REGLEMENTATION REPRESENTE M. LE SOUS-PREFET

DDT CORREZE SERVICE BIODIVERSITE, CHASSE PECHE : GEORGES MARTINEZ CHEF DE SERVICE

D.D.T. CORREZE SERVICE BIODIVERSITE, CHASSE PECHE : SOPHIE RIOL

D.D.T. CORREZE SERVICE BIODIVERSITE, CHASSE PECHE : CHRISTIAN SOULIER

ONCFS OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE : CLAUDE SEMBLAT

Elus

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE PRESIDENT : NICOLE POULVEREL MAIRE DE VOUTEZAC – POUVOIR DE M. PASCAL COSTE – PRESIDENT -

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZERCHE : JEAN-PAUL GRADOR -VICE-PRESIDENT -

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE : JEAN-PAUL AVRIL - VICE-PRESIDENT

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT POUR LA VEZERE PRESIDENT : JEAN-PIERRE BERNARDIE PRESIDENT SIAV

COMMUNE D'ALLASSAC : JEAN-LOUIS VAUJOUR - CONSEILLER MUNICIPAL

COMMUNE DE CUBLAC : DANIEL PAJOT CONSEILLER MUNICIPAL

COMMUNE DE LARCHE : FRANÇOISE JUILLAT – MAIRE ADJOINTE -

COMMUNE DE MANSAC : DANIEL AUZELOUX – MAIRE ADJOINT -

COMMUNE D'ORGNAC : MARCEL DANDALEIX -MAIRE -

COMMUNE DE SAINT PANTALEON DE LARCHE : DENIS LOUBRIAT - CONSEILLER MUNICIPAL -

COMMUNE DE SAINT VIANCE : DANIEL SEGERAL - CONSEILLER MUNICIPAL -

COMMUNE D'USSAC : RENE PLANADE -MAIRE ADJOINT -

COMMUNE D'UZERCHE : PHILIPPE NOUVET – CONSEILLER MUNICIPAL -

COMMUNE DE VARETZ : AIME PONS – MAIRE ADJOINT -

COMMUNE DE VIGEOIS : DANIELLE DUMONT -MAIRE -ADJOINT-

COMMUNE DE VOUTEZAC : NICOLE POULVEREL – MAIRE-

Représentants associations, propriétaires, usagers

CENNA NOUVELLE AQUITAINE : CHRISTOPHE LAGORSSE

CRPF CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE LIMOUSINE : GREGOIRE GONTHIER

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE : MAGALIE LEON-CHAPOUX

Etaient absents excusés :

Représentants de l'Etat et collectivités

AGENCE FRANÇAISE DE BIODIVERSITE

CSRPN CONSEIL REGIONAL - PATRIMOINE NATUREL -

DREAL - DEVELOPPEMENT DURABLE -

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - SERVICE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE -

ONF SERVICE FORETS

CONSEIL DEPARTEMENTAL CORREZE, SERVICE ENVIRONNEMENT

Elus

REGION NOUVELLE AQUITAINE CONSEILLER REGIONAL : M. PASCAL CAVITTE - ELU TERRITOIRE CORREZE -

COMMUNE D'ESTIVAUX : ALAIN BOISSERIE – MAIRE -

COMMUNE DE SAINT YBARD : JEAN-JACQUES DUMAS – MAIRE -

Représentants associations, propriétaires, usagers

FDSEA CORREZE

CONFEDERATION PAYSANNE DE LA CORREZE

MODEF CORREZE

EPIDOR

FFCK NOUVELLE AQUITAINE

SNCF RESEAU

EDF UP GESTION VALLEE DE LA DORDOGNE

CONSERVATOIRE BOTANIQUE DU MASSIF CENTRAL

SOCIETE ENTOMOLOGIQUE DU LIMOUSIN

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE ET DE LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA CORREZE

PRESIDENT

FEDERATION CORREZE ENVIRONNEMENT AGENCE DEVELOPPEMENT TOURISME

GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE DU LIMOUSIN

MIGADO ASSOCIATION

Monsieur René PLANADE, maire-adjoint représentant de monsieur le maire d'Ussac, souhaite la bienvenue aux membres et présente sa commune (canton de malemort) qui située idéalement en termes d'infrastructures, et de bassin d'emploi offre un cadre de vie préservée.

Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, président du SIAV remercie collectivement, les membres et représentants de l'Etat.

Cette réunion porte dans un premier temps sur le renouvellement de la structure porteuse et l'élection du président.

Nomination d'un secrétaire de séance : Françoise JUILLAT, maire -adjoint de Larche

- **l'origine de Natura 2000**, qui est issu du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Le but premier étant de définir un réseau de sites pour permettre d'assurer le maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux sur l'ensemble des pays européens, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et locales. La directive Habitats a été adoptée le 21 mai 1992.

Le site « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » est l'un des 18 sites classés en Corrèze, il recouvre 14 communes, 54 kms de rivières pour une superficie de 1 313 ha.

- **l'origine de la décision de nommer le SIAV « structure porteuse » et la reconduction** : Le SIAV est structure porteuse depuis 2009, l'animation est effective depuis 2010 par la signature de marchés successifs à tranches conditionnelles d'une durée de 3 ans, contractés avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) ; La fonction du président et la mission du SIAV arrivent à échéance, Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection du président et de la structure porteuse.

Après présentation du cadre législatif et des candidatures par la DDT dont celle du SIAV délibérée le 20 juin 2019, il est procédé au vote.

Seule les élus des collectivités votent, le président demande aux membre l'autorisation de procéder au vote à main levée, acceptée à l'unanimité pour les deux élections :

<p><u>Nombre de membres COPIL</u> : 19</p> <p><u>Nombre de suffrages exprimés</u> : 16</p> <p><u>Présents</u> : 15</p> <p><u>Votants</u> : 16</p> <p><u>Pouvoir</u> : 1</p> <p><u>Abstention</u> : 0</p> <p><u>Majorité absolue obtenue</u> : 16 voix (seize voix)</p>
--

- **Election du président** :

Après appel des candidatures, un élu a proposé sa candidature : Jean-Pierre BERNARDIE, président du SIAV.

Après proposition du président, et approbation des membres à l'unanimité Il est procédé au vote à main levée, à l'issue duquel Jean-Pierre BERNARDIE a été proclamé président du COPIL NATURA 2000 pour la période 2019-2022.

- **Election de la structure porteuse :**

Après formulation des candidatures déposées auprès des services de l'Etat, le SIAV est candidat pour être structure porteuse par **délibération du 20 juin 2019**

Après proposition du président, et approbation des membres à l'unanimité Il est procédé au vote à main levée, à l'issue duquel le **SIAV syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère** a été désigné structure porteuse à l'unanimité pour la période 2019-2022.

II – actualités du réseau Natura 2000

Les représentants des services de la DDT proposent d'intervenir au cours de la réunion pour préciser ou informer des actualités Natura 2000.

III - Bilan de l'animation confiée au CENNA (Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine) : Christophe LAGORSSE - animateur – (voir pièces jointes)

Il anime le DOCOB « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24 », depuis quelques années, Le CEN étant la seule structure à avoir répondu aux appels d'offre.

Présentation du site (voir pt)

Natura 2000 représente 13% du territoire national dont 6% en Limousin,

Deux directives :

- directive habitats (zones spéciales de conservation)
- directive oiseaux (zones de protection spéciale)

Ce site bénéficie d'un DOCOB document d'objectifs depuis 2007 et offre 3 dispositifs pour mener des actions comme :

- Les contrats agricole « MAEC »
- Les contrats forestiers
- Les contrats non-agricoles/non forestiers

Ces types de contrats sont d'une durée de 5 ans avec des engagements et visent certains types de milieux, avec des objectifs des financements et avantages fiscaux appropriés. (Voir détails pt joint)

Exemple 1 contrat de 5 ans « arbre sénescant » a été signé sur les communes de Vigeois et d'Ornac sur Vézère en 2013 avec un engagement de 30 ans pour laisser l'arbre sur pied.

Sophie RIOL – DDT service environnement – précise que l'enveloppe 2019 est consommée En 2022, il y aura un changement de PDRR (programme de développement rural régional).

Mr Georges Martinez – DDT service environnement – rappelle que les particularités NATURA 2000 en France s'appuie sur les dispositions contractuelles, c'est une contribution à la protection des milieux. Les subventions visent à compenser cet engagement.

Christophe LAGORSSE – CENNA (conservatoire des espaces naturels Limousin Nouvelle Aquitaine) -précise que c'est un dispositif de volontariat

Les évaluations des incidences

L'Etat français a été rappelé pour avoir des actions plus prononcées dans le cadre de Natura 2000. Tous travaux effectués dans le périmètre de Natura 2000 sont soumis à évaluation d'incidence.

Liens :

Consultation du DOCOB :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/vallee-de-la-vezere-d-uzerche-a-la-limite-a1565.html>

Evaluation des incidences :

<HTTP://WWW.CORREZE.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/NATURE-ET-ENVIRONNEMENT/L-EVALUATIONDES-INCIDENCES-SUR-LES-SITES-NATURA-2000>

Perspectives 2019-2022

L'actualisation du DOCOB pour ce site serait souhaitable.

Le réseau Natura 2000, a pour fonction la valorisation de l'écosystème, avec des outils de financement qui vont de 63% pour l'Europe, et 37% pour l'état, les collectivités peuvent être financées à hauteur maxi de 80% et les particuliers à hauteur maxi de 100%.

Le président du SIAV, autorisé par la délibération du 20 juin 2019 annonce le lancement d'un marché. Simultanément, une demande de subventions ETAT/DREAL sera adressée au service de l'état pour la période déterminée du marché

Etant donné le délai de publication, et d'attribution, la notification du marché interviendra le 1 er octobre 2019.

Un comité syndical réunissant les 14 membres de la carte Natura 2000 aura lieu courant septembre.

M. René PLANADE rappelle :

- le COPIL d'Estivaux au cours duquel a eu lieu la présentation de l'étude bryologique suivie d'une visite du site de la Roche pour observer les bryophytes.
- qu'il est possible de solliciter la venue de l'animateur dans les écoles et autres collectivités...

Mme Dominique VEYTIZOUX, sous-préfecture de Brive remercie les membres pour leur présence, plus particulièrement Mr Christophe LAGORSSE pour son intervention et monsieur le maire adjoint d'Ussac pour son accueil.

Fin de la réunion : 11 h